



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

A.C SFR CERTIFICAT CLIENT

Conditions générales d'utilisation				
Identification du document (OID)	Version	Date	Classification	Page
1.2.250.1.35.25.2.1.2.1.1	1.0	Mai 2011	PUBLIC	1/10

Ce document est la propriété du groupe SFR - il ne peut pas être communiqué à un tiers sans accord préalable



Table des matières

1	Objet du document.....	3
2	Conditions Générales d'Utilisation	4
2.1	Contact de l'Autorité de Certification	4
2.2	Type de certificats émis.....	4
2.2.1	Chaîne de certification.....	4
2.3	Objet des certificats	4
2.4	Modalités d'obtention	5
2.4.1	Origine d'une demande de certificat.....	5
2.4.2	Processus et responsabilités pour l'établissement d'une demande.....	5
2.5	Modalités de renouvellement.....	6
2.6	Modalités de révocation.....	6
2.6.1	Origines d'une demande de révocation.....	6
2.6.2	Dépôt d'une demande de révocation	6
2.7	Limites d'utilisation	6
2.8	Obligations des porteurs	7
2.9	Obligations de vérification des certificats par les utilisateurs.....	8
2.10	Limite de responsabilité	8
2.11	Références documentaires.....	9
2.12	Conditions d'indemnisation	9
2.13	Loi applicable.....	9
2.14	Audits et références applicables	10

Conditions générales d'utilisation				
Identification du document (OID)	Version	Date	Classification	Page
1.2.250.1.35.25.2.1.2.1.1	1.0	Mai 2011	PUBLIC	2/10



Conditions Générales d'Utilisation SFR AC Certification Client

1 Objet du document

Le présent document définit les Conditions Générales d'Utilisation de l'autorité de certification (A.C.) *SFR AC Certificat Client* de la société SFR.

Il présente, en synthèse, la politique de certification (P.C.) de *SFR AC Certificat Client* référencée sous l'OID 1.2.250.1.35.25.2.1.2.7.1, conformément à la norme AF Z 74-400.

Conditions générales d'utilisation				
Identification du document (OID)	Version	Date	Classification	Page
1.2.250.1.35.25.2.1.2.1.1	1.0	Mai 2011	PUBLIC	3/10

Ce document est la propriété du groupe SFR - il ne peut pas être communiqué à un tiers sans accord préalable



Conditions Générales d'Utilisation SFR AC Certification Client

2 Conditions Générales d'Utilisation

2.1 Contact de l'Autorité de Certification

Toute demande relative à la politique de certification doit être adressée au Responsable de l'A.C à la Direction de la Fraude et de la Sécurité de l'Information de SFR.

Ses coordonnées sont :

SFR

Direction Fraude et Sécurité de l'Information

1, place Carpeaux

92915 Paris La Défense cedex

2.2 Type de certificats émis

Les certificats émis par l'AC *SFR AC Certificat Client* sont des certificats d'Authentification et de Signature émis à destination des clients de SFR.

2.2.1 Chaîne de certification

Les certificats sont émis à travers la chaîne de certification suivante :

- SFR Public AC Racine
- SFR AC Certificat Client (A.C. émettrice)

Les certificats de la chaîne de certification sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.sfr.fr/signature-electronique>

2.3 Objet des certificats

L'Autorité de Certification **SFR AC Certificat Client** distribue des certificats électroniques aux clients de SFR afin de leur permettre de signer électroniquement tout type de document et, en

Conditions générales d'utilisation				
Identification du document (OID)	Version	Date	Classification	Page
1.2.250.1.35.25.2.1.2.1.1	1.0	Mai 2011	PUBLIC	4/10

Ce document est la propriété du groupe SFR - il ne peut pas être communiqué à un tiers sans accord préalable



Conditions Générales d'Utilisation SFR AC Certification Client

particulier, tout acte de souscription et de gestion dématérialisés en point de vente ou sur mobile.

L'usage autorisé de la bi-clé et du certificat associé de l'utilisateur de certificat est indiqué dans le certificat lui-même, via les extensions concernant les usages des clés.

Ces certificats sont générés et stockés sur une carte SIM insérée dans le Terminal en présence du futur porteur du certificat.

2.4 Modalités d'obtention

2.4.1 Origine d'une demande de certificat

La demande de certificat ne peut être effectuée que depuis un point de vente de SFR en face à face entre le demandeur et l'opérateur de l'Autorité d'Enregistrement (A.E.).

2.4.2 Processus et responsabilités pour l'établissement d'une demande

Les informations suivantes doivent faire partie de la demande de certificat :

- nom patronymique ;
- prénom ;
- date de naissance ;
- pièce d'identité officielle valide (avec photo) comportant une piste *MRZ* (*Machine Readable Zone*) telle que :
 - Carte d'identité Nationale avec piste *MRZ*
 - Carte de séjour avec piste *MRZ*
 - Passeport avec piste *MRZ*

Les données lues sur les pièces présentées, l'horodatage, l'adresse IP du Terminal ainsi que les éléments biométriques (vitesse et pression) de la signature digitale manuscrite, le fichier PDF de la demande de certificat constituent le dossier d'enregistrement ; ce dossier est conservé en numérique par l'A.C.

Conditions générales d'utilisation				
Identification du document (OID)	Version	Date	Classification	Page
1.2.250.1.35.25.2.1.2.1.1	1.0	Mai 2011	PUBLIC	5/10



Conditions Générales d'Utilisation SFR AC Certification Client

2.5 Modalités de renouvellement

La P.C. autorise le renouvellement d'un certificat. Lors du premier renouvellement, la vérification de l'identité du porteur est optionnelle.

2.6 Modalités de révocation

2.6.1 Origines d'une demande de révocation

Les personnes et entités qui peuvent demander la révocation d'un certificat de porteur sont les suivantes :

- le porteur au nom duquel le certificat a été émis
- l'A.C. émettrice du certificat ou l'une de ses composantes (A.E.)

2.6.2 Dépôt d'une demande de révocation

Pour révoquer son certificat, le porteur s'authentifie sur le portail client de SFR en utilisant les questions personnelles configurées lors de son enrôlement (authentification à plusieurs facteurs).

2.7 Limites d'utilisation

L'utilisateur d'un certificat de porteur est tenu de vérifier, avant son utilisation, l'état des certificats de l'ensemble de la chaîne de certification correspondante.

Les certificats émis par l'AC *SFR AC Certificat Client* ne sont utilisables qu'à des fins de Signature ou d'authentification à destination d'applications de SFR ou de ses partenaires.

Les certificats sont émis pour une durée de 3 ans.

Ces certificats ne sont pas utilisables :

- au-delà de leur période de validité ;
- s'ils ont été préalablement révoqués ;
- si l'AC *SFR AC Certificat Client* qui les a émis a cessé son activité ;
- Pour signer des documents autres que ceux à usage personnel ou sur d'autres applications que celles de SFR.

Conditions générales d'utilisation				
Identification du document (OID)	Version	Date	Classification	Page
1.2.250.1.35.25.2.1.2.1.1	1.0	Mai 2011	PUBLIC	6/10



Conditions Générales d'Utilisation SFR AC Certification Client

La liste des applications reconnues par SFR peut être demandée en écrivant au point de contact défini dans les présentes C.G.U.

2.8 Obligations des porteurs

Les porteurs de certificats sont responsables de la protection des clés privées qu'ils ont générées. Celles-ci sont protégées par un code PIN déterminé durant l'enrôlement. Ce code doit respecter les conditions suivantes :

- Ne pas comporter deux fois le même chiffre (p.ex. : « 0035 » ou « 1761 »)
- Ne pas être constitué d'une séquence de chiffres (p.ex. : « 1234 »)

Le porteur a le devoir de :

- communiquer des informations exactes et à jour lors de son enrôlement ;
- accepter les *Conditions Générales d'Utilisation* qui lui sont présentées lors de son enrôlement ;
- n'utiliser les certificats délivrés par *SFR AC Certificat Client* qu'à des fins de Signature, conformément à la *Politique de Certification* de *SFR AC Certificat Client* ;
- appliquer la politique de protection de son certificat définie dans les présentes *Conditions Générales d'Utilisation* ;
- protéger sa clé privée par des moyens appropriés à son environnement ;
- protéger les données d'activation de la bi-clé correspondante par un code PIN conformément à la politique de gestion des mots de passe exprimée dans ces C.G.U. ;
- protéger l'accès au mobile sur lequel est installé son certificat ;
- informer l'AC de toute modification concernant les informations contenues dans son certificat ;
- faire, sans délai, une demande de révocation de son certificat directement ou auprès de l'A.E. ou de l'A.C. en cas de :
 - perte ou de vol de son certificat ;
 - compromission de sa clé privée.

Conditions générales d'utilisation				
Identification du document (OID)	Version	Date	Classification	Page
1.2.250.1.35.25.2.1.2.1.1	1.0	Mai 2011	PUBLIC	7/10



Conditions Générales d'Utilisation SFR AC Certification Client

- Arrêter toute utilisation du certificat et de la clé privée associée, en cas d'arrêt d'activité de l'A.C., ou de révocation du certificat de l'Autorité de Certification par SFR.

2.9 Obligations de vérification des certificats par les utilisateurs

Les utilisateurs des certificats doivent :

- Vérifier l'usage pour lequel le certificat a été émis ;
- Vérifier que le certificat utilisé a bien été émis par SFR AC Certificat Client ;
- Vérifier que le certificat n'est pas présent dans les listes de révocation de SFR AC Certificat Client ;
- Vérifier la signature du certificat, et de la chaîne de certification, jusqu'à l'A.C. « RACINE » et contrôler la validité des certificats.

La liste de révocation des certificats émis par *SFR AC Certificat Client* est disponible à l'adresse suivante :

http://crl.sfr.fr/sfr_client.crl

2.10 Limite de responsabilité

Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables, SFR ne pourra pas être tenue responsable d'une utilisation non autorisée ou non conforme des certificats, des clés privées associées et des données d'activation, des L.A.R. et des L.C.R. ainsi que de tout autre équipement ou logiciel mis à disposition.

SFR décline en particulier sa responsabilité pour tout dommage résultant :

- d'un emploi des bi-clés pour un usage autre que ceux prévus ;
- de l'usage de certificats révoqués ou expirés ;
- de l'absence de demande de révocation d'un certificat entraînant l'utilisation du certificat et de la bi-clé par un tiers non autorisé ;
- d'un cas de force majeure tel que défini par les tribunaux français.

Conditions générales d'utilisation				
Identification du document (OID)	Version	Date	Classification	Page
1.2.250.1.35.25.2.1.2.1.1	1.0	Mai 2011	PUBLIC	8/10

Ce document est la propriété du groupe SFR - il ne peut pas être communiqué à un tiers sans accord préalable



Conditions Générales d'Utilisation SFR AC Certification Client

SFR décline également sa responsabilité pour tout dommage résultant des erreurs ou des inexactitudes entachant les informations contenues dans les certificats, quand ces erreurs ou inexactitudes résultent directement du caractère erroné des informations communiquées.

L'A.C. décline toute responsabilité à l'égard de l'usage qui est fait des certificats qu'elle a émis dans des conditions et à des fins autres que celles prévues dans la présente politique de certification que dans tout autre document contractuel applicable associé.

L'A.C. décline toute responsabilité quant aux conséquences des retards ou pertes que pourraient subir dans leur transmission tous messages électroniques, lettres, documents, et quant aux retards, à l'altération ou autres erreurs pouvant se produire dans la transmission de toute télécommunication.

L'A.C. ne saurait être tenue responsable, et n'assume aucun engagement, pour tout retard dans l'exécution d'obligations ou pour toute inexécution d'obligations résultant de la présente politique lorsque les circonstances y donnant lieu et qui pourraient résulter de l'interruption totale ou partielle de son activité, ou de sa désorganisation, relèvent de la force majeure au sens de l'Article 1148 du *Code civil*.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

2.11 Références documentaires

La *Politique de Certification* de SFR AC Certificat Client est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.sfr.fr/signature-electronique>

2.12 Conditions d'indemnisation

Sans objet.

2.13 Loi applicable

Tous différends découlant des services de certification doivent, en premier lieu, et dans toute la mesure du possible, être réglés au moyen de négociations amiables entre les parties.

La politique de certification est soumise au droit français.

Tous différends liés à l'interprétation ou à l'exécution de la P.C. seront soumis à la compétence expresse du **Tribunal de Commerce de Paris**, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel

Conditions générales d'utilisation				
Identification du document (OID)	Version	Date	Classification	Page
1.2.250.1.35.25.2.1.2.1.1	1.0	Mai 2011	PUBLIC	9/10

Ce document est la propriété du groupe SFR - il ne peut pas être communiqué à un tiers sans accord préalable



Conditions Générales d'Utilisation SFR AC Certification Client

en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

2.14 Audits et références applicables

Avant la mise en service de l'I.G.C. ou suite à toute modification significative d'un des composants de l'I.G.C., l'A.C. procède à un contrôle de conformité par rapport aux exigences présentées dans la P.C. et aux déclarations des pratiques énoncées dans la D.P.C.

L'A.C. procède régulièrement à un contrôle de conformité (au minimum tous les ans).

L'A.C. *SFR AC Certificat Client* a également obtenu la certification de son offre de certificats électroniques de Signature vis-à-vis de la norme *ETSI 102 042* au niveau NCP.

Conditions générales d'utilisation				
Identification du document (OID)	Version	Date	Classification	Page
1.2.250.1.35.25.2.1.2.1.1	1.0	Mai 2011	PUBLIC	10/10

Ce document est la propriété du groupe SFR - il ne peut pas être communiqué à un tiers sans accord préalable